



A QUOI SERT VOTRE COTISATION SI VOUS ADHEREZ AU SYNDICAT PROFESSIONNEL DEPARTEMENTAL

L'objet de votre organisation professionnelle, nationale et départementale, est de défendre et d'informer les artisans bouchers face à la complexité de l'environnement social, légal, réglementaire. Votre organisation professionnelle départementale permet d'être plus proche de vous afin de mieux vous entendre par la volonté et la solidarité de ses membres.

Défendre - Organiser - Fédérer - Participer - Former - Informer - Communiquer

Campagne Presse : un contrat avec la NR communication vient d'être signé pour 2010 : un article dans la Nouvelle République et Centre Presse avant Pâques, et un trombinoscope en décembre 2010 avant les fêtes. Il sera demandé une participation de 50 € à ceux qui voudront participer au trombinoscope, le reste du contrat est pris en charge par le Syndicat de la Boucherie.

Groupement d'achats ABC 86 : être adhérent au Syndicat vous permet d'adhérer au groupement d'achats ABC 86 pour une cotisation de 50 €/an, pour les non-adhérents la cotisation d'ABC 86 est fixée à 350 €/an. ABC 86 fonctionne pour la volaille, le porc, le papier, les emballages, la boyauderie, puis le veau, l'agneau seront mis en place prochainement.

Création d'un site internet régional : la FRBCT du Poitou-Charentes fait réaliser un site internet régional dans lequel chaque département aura sa page pour ses informations départementales (bureau, adhérents, manifestations,.....). Notre souhait est de vous accorder un encart, lorsque nous cliquerons sur votre nom, les informations que vous aurez bien voulues nous communiquer apparaîtront. Nous vous communiquerons comment le consulter dès qu'il sera fini.

Défense des Artisans bouchers auprès des ministères (arrêt de la taxation, limitation puis remboursement de la taxe d'équarrissage..., des administrations diverses (DSV, DGCCRF,...) et négociation de nouvelles mesures d'hygiène (paquet hygiène).

Protection juridique de la MAPA : contrat groupe, depuis 2005 : seule la protection juridique professionnelle est prise en charge, pour la vie privée consulter votre assureur.

Protection de base du métier (conserver le droit de désosser malgré le classement MRS)

Représentation du métier à la CGAD, à UPA, à INTERBEV, aux commissions du titre-restaurant, des abattoirs, des baux commerciaux, au niveau européen.

Recrutement :

- pour les apprentis : formations dans nos CFA, réforme du CAP boucher, concours M.A.F., « promojeunes »,
- pour les salariés : formation financée par AGEFOV, le diplôme de Brevet Professionnel de boucher par correspondance par l'intermédiaire du Centre de Formation Professionnel (CPF), stage à l'ENSMV, préparation avec l'Education Nationale du Bac Pro Boucher-Charcutier

- pour les chefs d'entreprise : prise en charge des stages par le FAF alimentation Boucherie, stages de formation à l'ENSMV, divers stages pour les repreneurs,

Par la société SEPETA : abonnement à La Boucherie Française, et pour certains à INF 15, fournitures de matériel spécialisé, dédié à la boucherie, étiquettes, tableaux de prix, décors de magasin, ouvrages de professionnels, livres de recettes, publication de petites annonces.

Divers conseils : juridiques, fiscaux, sociaux, sanitaires, vétérinaires et d'hygiène, négociation de la convention collective, classification des emplois, grille des salaires digne de la profession.

Diverses campagnes publicitaires : viande hachée, semaine du goût, veau de la Pentecôte,....., les démarches ATB - BTB, Participation à diverses manifestations au niveau départemental ou régional (foire exposition de Poitiers, Tour cycliste du Poitou-Charentes, Carrefour des Métiers de Bouche à Niort en autres).

**Les combats ne se gagnent pas en solitaire mais en équipe.
Etre adhérent au Syndicat de la Boucherie de la Vienne, vous
permet d'être adhérent au groupement d'achats ABC 86
pour une cotisation de 50 €**

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE CHARCUTERIE TRAITEUR DE LA VIENNE

221 Faubourg du Pont Neuf 86000 POITIERS
Tél – Fax – Répondeur : 05.49.37.94.36

Bulletin d'adhésion : COTISATION 2010 : 270 €

NOM :

Adresse :

Adresse MAIL :

OUI *, je renouvelle ma cotisation :

NON *, je ne renouvelle pas ma cotisation

Possibilité d'échelonner les règlements

Je règle en plusieurs fois * :

Date d'échéance	: Montant
20 mars 2010	:
-.....	:
-.....	:
-.....	:
-.....	:

Départ à la retraite*,
Autre *

TOTAL 270 € au 30 septembre 2010

Merci de nous adresser TOUS vos règlements afin d'éviter des frais de gestion, mettre au dos la date de dépôt des chèques.

Les chèques bancaires sont à libeller à l'ordre du Syndicat de la Boucherie de la Vienne

* Cocher la case correspondante **A retourner avant le 20 mars 2010 impératif**